

COMITÉ SYNDICAL
du 15 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 15 décembre, à 8h30, les membres du Syndicat mixte ouvert Forum métropolitain du Grand Paris, régulièrement et individuellement convoqués par le Président, le 8 décembre 2017, se sont réunis au nombre de 84 présents et représentés et peuvent délibérer valablement, au Forum métropolitain du Grand Paris, sous la présidence de Monsieur Jean-François Vigier.

Présents :

Richard ANANIAN – ALFORTVILLE, Mériem DERKAOU – AUBERVILLIERS, Jacques CHAUSSAT – AULNAY-SOUS-BOIS, Anne GBIORCZYK – BAILLY-ROMAINVILLIERS, Marie-Claude FARGEOT – BALLAINVILLIERS, Jean-François VIGIER – BURES-SUR-YVETTE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC – CACHAN, Angela AVON – CHELLES, Stéphanie DAUMIN – CHEVILLY-LARUE, Olivier KLEIN – CLICHY-SOUS-BOIS, Éric CESARI – COURBEVOIE, Marc ANTAO – ENGHEN-LES-BAINS, Marie CHAVANON – FRESNES, Patrice LECLERC – GENNEVILLIERS, Patricia TORDJMAN – GENTILLY, Stéphane OLIVIER – GUYANCOURT, Grégory LECLERC – HOUILLES, Philippe KNUSMANN – ISSY-LES-MOULINEAUX, Yannick HOPPE – LE BOURGET, Jean-Marc NICOLLE – LE KREMLIN-BICÊTRE, Véronique COTE-MILLARD – LES CLAYES-SOUS-BOIS, Daniel GUIRAUD – LES LILAS, Boris VEMOM – LES MUREAUX, Mohamed GNABALI – L'ÎLE-SAINT-DENIS, Xavier LEMOINE – MONTFERMEIL, François MARTINACHE – NEUILLY-PLAISANCE, Jacques JP MARTIN – NOGENT-SUR-MARNE, Brigitte MORVANT – MAREIL-MARLY, Michel De RONNE – ORMESSON-SUR-MARNE, Christophe NADJOSKI – PARIS RP, Bernard GAHNASSIA – PUTEAUX, Ivan ITZKOVITCH – ROSNY-SOUS-BOIS, Didier PAILLARD – SAINT-DENIS, Valérie MAYER-BLIMONT – SANTENY, Jean-Louis TESTUD – SURESNES, Michel CAZAUBON – THIAIS, Bernard GAUDUCHEAU – VANVES, Jean-Michel ISSAKIDIS – VIROFLAY, Daniel GUIRAUD – EPT EST ENSEMBLE, Valérie MAYER-BLIMONT – EPT GRAND PARIS SUR EST AVENIR, Éric CESARI – EPT PARIS OUEST LA DEFENSE, Patrick BRAOUEZEC – EPT PLAINE COMMUNE, Bernard GAUDUCHEAU – SIGEIF, Jacques JP MARTIN – SIPPÉREC, Éric CESARI – SYCTOM.

Excusés :

Hugues RIBAUT – ANDRESY, Manuel AESHCHLIMANN – ASNIERES-SUR-SEINE, Pierre SARDOU – BAGNOLET, Anne PELLETIER-LE-BARBIER – BIEVRES, Patrick DOUET – BONNEUIL-SUR-MARNE, Paul HESSENBRUCH – BOUGIVAL, Jean-Pierre SPILBAUER – BRY-SUR-MARNE, Christophe DELRIEU – CARRIERES-SOUS-POISSY, Jean-Jacques BARNAUX – CHENNEVIERES-SUR-MARNE, Didier GUILLAUME – CHOISY-LE-ROI, Jean-Didier BERGER – CLAMART, Rémi MUZEAU – CLICHY-SOUS-BOIS, Ludovic TORO – COUBRON, André VEYSSE – COLOMBES, Jean-Philippe GAUTRAIS – FONTENAY-AUX-Roses, Michel TEULET – GAGNY, Jean-Pierre BLAZY – GAGNY, Olivier DELAPORTE – LA CELLE SAINT-CLOUD, Gilles JUVIN – LA GARENNE-COLOMBES, Jean-Paul FAURE-SOULET – LA GARENNE-COLOMBES, Thierry MEIGNEN – LE BLANC-MESNIL, Christel ROYER – LE PERRAY-SUR-SEINE, Pemezec – LE PLESSIS-ROBINSON, Didier DOUSSET – LE PLESSIS-ROBINSON, Yves BOUHOURD – L'ETANG-LA-VILLE, Patrice

Accusé de réception en préfecture
075-200020675-20171215-FmGP201710-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017



PERRET, François PELLETANT - LINAS, Daniel GODART - LOUVECIENNES, Jacqueline BELHOMME - MALAKOFF, Yves THOREAU - MANDRES-LES-ROSES, Michel VIALAY - MANTES-LA-JOLIE, Monique FUHRER-MCGUEROU - MANTES-LA-VILLE, Yves PERROT - MARLY-LE-ROI, Christiane BARDY-WEISS - MARNES-LA-COQUETTE, Sylvie GERINTE - MAROLLES-EN-BRIE, Jean-Noël CARPENTIER - MONTIGNY-LES-CORMEILLES, Patrice BESSAC - MONTREUIL, Jean-Loup METTON - MONTROUGE, Jean-Christophe FROMANTIN - NEUILLY-SUR-SEINE, Jacques FAUBERT - NEUILLY-SUR-MARNE, Yvan FEMEL - NOISEAU, Thomas FRANCESCHINI - NOISY-LE-SEC, David ROS - ORSAY, Georges URLACHER - PERIGNY-SUR-YERRES, Michel FOURCADE - PIERREFITTE-SUR-SEINE, Karl OLIVE - POISSY, Michel GUILLAMAUD - ROSNY-SUR-SEINE, Patrick OLLIER - RUEIL-MALMAISON, Éric BERDOATI - SAINT-CLOUD, Patrick BEAUDOUIN - SAINT-MANDE, Christian CAMBON - SAINT-MAURICE, William DELANNOY - SAINT-OUEN, Alexandra DUBLANCHE - SARTROUVILLE, Stéphane GATIGNON - SEVRAN, Grégoire de la RONCIERE - SEVRES, Azzédine TAÏBI - STAINS, François ASENSI - TREMBLAY-EN-FRANCE, Virginie MICHEL-PEULSEN - VAUCRESSON, Dominique BAILLY - VAUJOURS, Pascal THEVENOT - VELIZY-VILLACOUBLAY, Thomas JOLY - VERRIERES-LE-BUISSON, Pascal COLLADO - VERNOUILLET, Aline de MARCILLAC - VILLE D'AVRAY, Elie YBOUET - VILLEJUIF, Didier GONZALES - VILLENEUVE-LE-ROI, Sylvie ALTMAN - VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, Daniel LAURENT - VILLEPINTE, Michel LEPRETRE - VITRY-SUR-SEINE, Dominique BOULEY - WISSOUS, Pierre-Christophe BAGUET - EPT GRAND PARIS SEINE OUEST, Michel LEPRETRE - EPT ORLY SEINE BIEVRE, Jean-Didier BERGER - EPT VALLEE SUD GRAND PARIS, Jean-Paul BALCOU- CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION, Jean-Paul MICHEL - CA MARNE ET GONDOIRE, Éric BRAIVE - CA CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION, Christian FAVIER - CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE, Stéphane TROUSSEL - CONSEIL GENERAL DE SEINE-SAINT-DENIS Pierre BEDIER - CONSEIL GENERAL DES YVELINES, Valérie PECRESSE - CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, Jacques KOSSOVSKI - SIFUREP, Frédéric MOLOSSI - EPTB SEINE GRANDS LACS, Bôlaïda BEDREDDINE - SIAPP, André SANTINI - SEDIF .

Ont donné pouvoir :

Jean-Yves SENANT - ANTONY, Daniel BREUILLER - ARCUEIL, Marie-Hélène AMIABLE - BAGNEUX, Stéphane DE PAOLI - BOBIGNY, Sylvine THOMASSIN - BONDY, Gautier MOUGIN - BOULOGNE-BILLANCOURT, Philippe LOREC - BOURG-LA-REINE, Dominique ADENOT - CHAMPIGNY-SUR-MARNE, Hervé GICQUEL - CHARENTON-LE-PONT, Jean-Pierre SCHOSTECK - CHÂTILLON, Jean-Jacques GUILLET - CHAVILLE, Stéphane BEAUDET - COURCOURONNES, Laurent CATHALA - CRETEIL, Laurent VASTEL - FONTENAY-AUX-ROSES, Jacques GALTIER - GARCHES, Philippe BOUYSSOU - IVRY-SUR-SEINE, Michel PERRIMOND - JUVISY-SUR-ORGE, Gérard COSME - LE PRE SAINT-GERVAIS, Françoise LECOUFFLE - LIMEIL-BREVANNES, Olivier CAPITANIO - MAISONS-ALFORT, Denis LARGHERO- MEUDON, Charlotte BLANDIOT-FARIDE - MITRY-MORY, Patrick JARRY - NANTERRE, Christine JANODET - ORLY, Bertrand KERN - PANTIN, Corinne VALLS - ROMAINVILLE, Nicolas MACCIONI - SARCELLES, Philippe LAURENT - SCEAUX, Françoise BAUD - VALENTON, Thierry DEBARRY - VILLECRESNES, Carinne JUSTE - VILLETANEUSE, Jacques-Alain BENISTI - VILLIERS-SUR-MARNE, Charlotte LOBERT-ALBANEL - VINCENNES, Francis CHOUAT - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART, Michel BOURNAT - CA PARIS SACLAY, Luc STREAHIANO - CA PLAINE VALLEE, Patrick RENAUD - CA ROISSY PAYS DE FRANCE, Patrick DEVEDJIAN - CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE, Patrick OLLIER - METROPOLE DU GRAND PARIS.

Monsieur Daniel GUIRAUD, représentant la commune des Lilas, a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire.

Objet : Modification de l'article 19 des statuts du syndicat mixte ouvert d'études Forum métropolitain du Grand Paris.

Les nouveaux statuts du syndicat mixte ouvert d'études Forum métropolitain du Grand Paris ont été approuvés par arrêté préfectoral le 13 février 2017.

Cependant, les services de la Préfecture nous ont indiqué que l'article 19 « commission d'appel d'offre du syndicat » visant l'article 22 du code des marchés publics, était alors obsolète.

Ainsi, il est nécessaire de le modifier selon la législation en vigueur :

La CAO doit être composée conformément aux articles L1414-1 à 1414-4 et L1411-5 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par conséquent, la composition est la suivante : (art L1411-5 II)

« a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

b) Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.»

Cette modification statutaire devant être décidée par accord du Comité syndical à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés au sein de chacun des collèges, (article 17 des statuts en vigueur), il vous est proposé d'adopter cette délibération.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 571 1-1 et L. 572 1-2 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2009 portant création du Syndicat mixte ouvert d'études,

Vu les statuts en vigueur du Syndicat mixte ouvert d'études, approuvés par arrêté préfectoral du 13 février 2017,

Vu le projet de statuts modifiés du syndicat mixte, notamment son article 19, annexé à la présente délibération,

Considérant que la décision de modification de l'article 19 est décidée par accord du Comité syndical à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés au sein de chacun des collèges, article 17 des statuts en vigueur.

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Décide d'approuver le projet de statuts modifiés, notamment son article 19, du Syndicat mixte ouvert d'études Forum métropolitain du Grand Paris annexé à la présente délibération,

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à notifier cette délibération à Monsieur le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Comité Syndical.



Le Président

Jean-François Vigier